ANNEX "A"

CANADA

PRIME MINISTER • PREMIER MINISTRE

MAR 11 1982

Cher collègue,

Je donne suite à votre lettre du 15 février, dans laquelle vous m'exposez les activités du ministère de la Justice en ce qui a trait à la mise en oeuvre de la Charte des droits et libertés, et abordez certaines des questions de principes que celle-ci soulève.

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de vos plans et activités. Il est certain que ces démarches sont importantes et qu'elles fournissent une base solide pour l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre à l'échelon fédéral. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour que la Charte des droits

L'honorable Jean Chrétien
Ministre de la Justice et
ministre d'Etat chargé du
Développement social
Pièce 438-N, Edifice du Centre
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

A0454622_1-002636

soit appliquée, respectée et favorisée d'une manière efficace par le gouvernement. Sachez à ce propos que j'apprécie les efforts et l'activité que vous avez déployés personnellement à cette fin.

Afin d'appuyer l'exécution des travaux que vous jugez nécessaires, je me propose d'adresser une lettre à nos collègues, ainsi que vous le proposez. Il m'apparaît avantageux de leur écrire sans tarder, au lieu d'attendre que la Constitution soit rapatriée, pour qu'ils puissent entreprendre dès maintenant l'examen qui s'impose. A mon sens, toutefois, cette lettre ne suffira peut-être pas, à elle seule, à définir ce que le gouvernement dans son ensemble doit faire pour assurer l'application de la Charte. Il me semble qu'il faudrait donner aux ministres et à leurs hauts fonctionnaires l'occasion de se pénétrer davantage de leurs rôles respectifs, dans le contexte des activités de votre ministère et dans celui, plus global, de la mise en oeuvre de la Charte. Je pense donc qu'il serait utile de leur fournir un plan détaillé précisant les mandats de chacun et les besoins en matière de ressources, établissant les priorités, définissant les principaux problèmes et questions de principes qui nécessiteront une attention immédiate, et fixant dans la mesure du possible le calendrier

d'exécution. Je compte sur vous, par conséquent, pour faire dresser ce plan et le soumettre au Cabinet sous forme de mémoire. Dans la lettre que j'adresserai à nos collègues, j'aimerais pouvoir faire mention du travail de préparation de ce mémoire, ainsi que des activités et de l'examen de la réglementation actuellement en cours dans votre ministère. Je vous serais reconnaissant de me faire savoir au plus tôt si vous êtes d'accord avec cette idée.

L'élaboration d'un pareil plan dans sa forme définitive exigera évidemment des consultations interministérielles poussées, surtout lorsqu'il s'agira de cerner les secteurs et les problèmes auxquels il faudra apporter une attention prioritaire. Je prends bonne note, en particulier, de votre préoccupation touchant l'inscription des droits des autochtones et des droits découlant des traités, du point de vue de la politique relative aux revendications territoriales. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le comité de hauts fonctionnaires chargé des questions des autochtones et du Nord devraient participer à la formulation de recommandations au Cabinet à ce sujet.

A0454622_3-002638

En plus des obligations qu'imposera la mise en oeuvre de la Charte à l'échelon fédéral, il serait bon que le Cabinet dispose d'une analyse des moyens à employer pour encourager les provinces à apporter les modifications nécessaires à leurs lois, avant l'entrée en vigueur des dispositions de la Charte concernant l'égalité des droits, ainsi que des plans actuels des provinces touchant la mise en oeuvre de la Charte.

Je vous prie, cher collègue, de recevoir mes cordiales salutations.

ORIGINAL SIGNED BY
ORIGINAL SIGNÉ PAR
P. E. TRUDEAU

A0454622_4-002639